

Déposé au Greffe

le 02 JUL. 2009

sous le N° 2906207

RCS N° 87 B 683

OUEST CROISSANCE S.A.
 S.A. au capital de 65.800.608 €
 Siège social: Immeuble l'Atalante - Avenue Marcelin Berthelot
 ZAC du Moulin Neuf
 44800 SAINT HERBLAIN
 342 048 022 R.C.S. NANTES

* * *

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 JUIN 2009

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

EXTRAIT

Le 10 juin 2009 à 10 Heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire le 26 mai 2009.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques PRUNEAU, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- M^r Hugues de FERDEAU BPA
- M^r Frédéric BARROIS BPA

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : M^r Gérard BODIN

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2859886 actions sur les 2 860 896 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;

- le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire;
- le rapport du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-
-
- nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
 - remplacement du représentant permanent d'une société administrateur,
 - pouvoirs pour les formalités.

Le Président présente le rapport du Conseil d'administration, puis il fait donner lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Frédéric CHENOT, demeurant 1, rue des Noues 44880 SAUTRON en remplacement de Monsieur Jacques PRUNEAU, démissionnaire et ce pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**SIXIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT
D'UNE SOCIETE ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jacques PRUNEAU, demeurant 1 rue Pierre Loti 35700 RENNES en remplacement de Monsieur Frédéric BARROIS, en qualité de représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau présents après lecture.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

...

OUEST CROISSANCE S.A.
S.A. au capital de 65.800.608 €
Siège social: Immeuble l'Atalante - Avenue Marcelin Berthelot
ZAC du Moulin Neuf
44800 SAINT HERBLAIN
342 048 022 R.C.S. NANTES

* * *

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2009

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

EXTRAIT

Le 10 juin 2009 à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire, les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jacques PRUNEAU, Président
- La Banque Populaire Atlantique, représentée par Monsieur Hubert de FEYDEAU
- La Banque Populaire de l'Ouest représentée par Monsieur Frédéric BARROIS
- La Banque Populaire Centre Atlantique, représentée par Monsieur Jean-Marie HIVELIN
- NATEXIS PRIVATE EQUITY représentée par Monsieur Luc BERTHOLAT
- Monsieur Philippe de PORTZAMPARC
- Monsieur Jean-Guy SARRAZIN

Sept administrateurs en exercice étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Sont absents et excusés :

- Monsieur Jean-Jacques LAGEAT
- Monsieur Charles FIGINI

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Gérard BODIGUEL, Délégué Général de OUEST CROISSANCE
- Madame Anne GUICHARD, Déléguée Adjoint de OUEST CROISSANCE
- Monsieur Franck NOEL, KPMG AUDIT

Monsieur Jacques PRUNEAU préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1 - **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2009**
- 2 - **Ratification des opérations réalisées depuis le Conseil d'Administration du 8 avril 2009 : investissements, désinvestissements et provisions**

- 3 - Constatation de la cessation des fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Monsieur Jacques PRUNEAU
- 4 - Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et d'un Directeur Général
- 5 - Questions diverses
- 6 - Pouvoirs pour les formalités

* * *

...

Après en avoir délibéré, les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil :

...

- 3 - Constatation de la cessation des fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Monsieur Jacques PRUNEAU

Le Conseil d'Administration, prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Jacques PRUNEAU, de ses fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'Administration rend hommage à celui-ci pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve au cours de ses fonctions.

- 4 - Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et d'un Directeur Général

Nomination d'un nouveau président du conseil d'administration

Monsieur Frédéric CHENOT est nommé à compter de ce jour en qualité de président du conseil d'administration pour une durée de deux années.

A ce titre, il représentera le conseil d'administration. Il organisera et dirigera les travaux de celui-ci dont il rendra compte à l'assemblée générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Nomination d'un nouveau Directeur Général

Monsieur Frédéric CHENOT est nommé à compter de ce jour en qualité de directeur général pour la durée du mandat du président.

A ce titre, il assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

A titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du directeur général.

Monsieur Frédéric CHENOT, présent, remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

Il accepte lesdites fonctions pour l'exercice desquelles il déclare en outre n'être frappé d'aucun empêchement.

5 - Pouvoir pour les formalités

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

Un Administrateur

Le par acceptation des faits de
Président Directeur Général
E